



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France

connaître, pratiquer, transmettre

*Certificat d'inclusion
à l'Inventaire national
du patrimoine culturel immatériel*

En application de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'élément

Les savoir-faire et la culture du craquelin de Haute-Bretagne

est inclus à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel depuis le 4 juin 2024.

L'inclusion à cet Inventaire contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
et à la réalisation des droits culturels, dans le respect de l'exigence de développement durable
et de la diversité culturelle.

Numéro d'Inventaire
2024_67717_INV_PCI_FRANCE_00534

La ministre de la Culture

R. Sati